

UTILISER UNE IMAGE DANS UN TRAVAIL UNIVERSITAIRE

Le droit à l'utilisation des images (photographies, tableaux, graphiques, cartes géographiques...) s'inscrit dans le cadre général du droit d'auteur et du droit à l'image.

1 Quelle(s) image(s) peut-on réutiliser librement?

- Les images passées dans le domaine public (plus de 70 ans après la mort de leur auteur)
- Les images expressément *libre de droit* ou portant une licence *Creative commons* (à condition de respecter les termes de la licence)

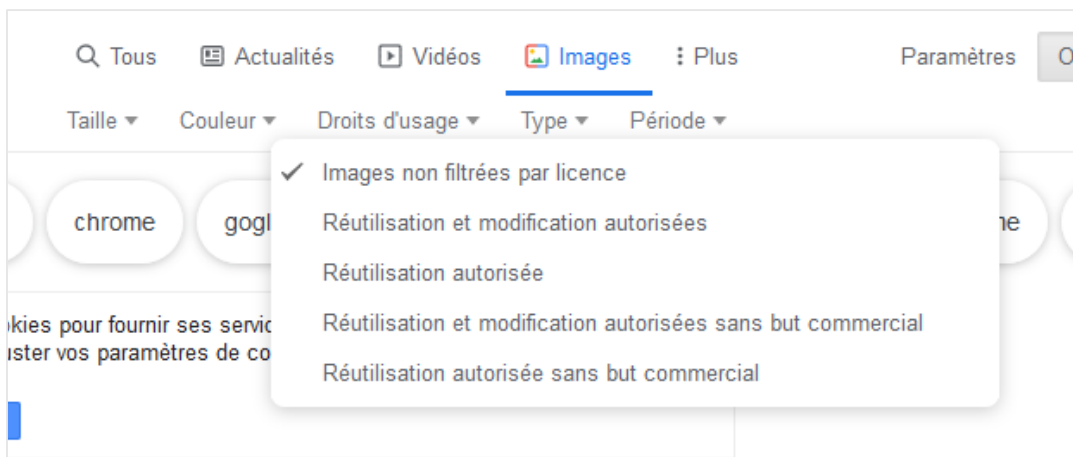
2 Au même titre qu'un extrait écrit, toute image (sous licence libre ou non) **doit être accompagnée de sa source** (dans le contenu et dans la bibliographie).

DANS TOUS LES AUTRES CAS, VOUS DEVEZ OBTENIR UNE AUTORISATION ÉCRITE DE L'AUTEUR POUR L'UTILISER.

COMMENT TROUVER DES IMAGES « LIBRES DE DROIT » OU RÉUTILISABLES ?



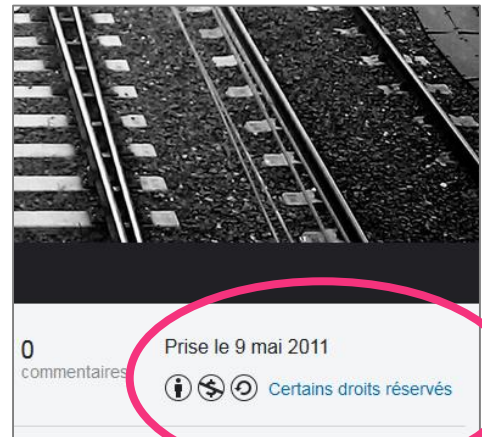
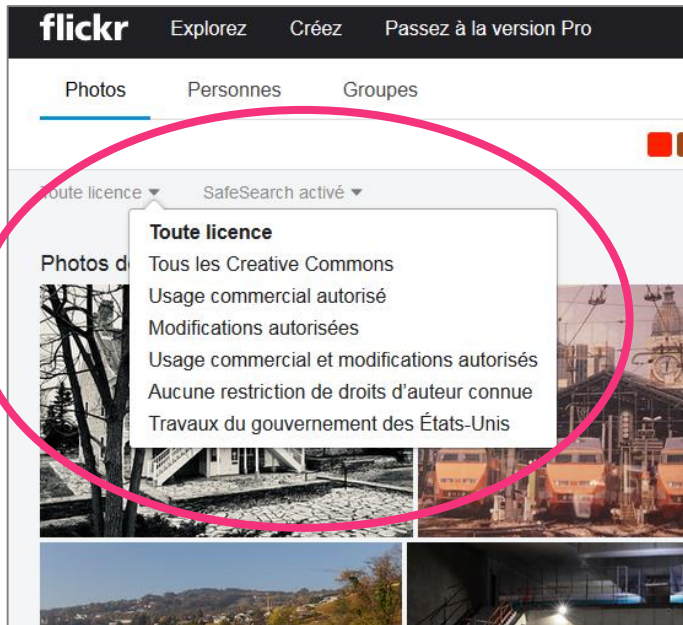
- En filtrant les résultats sur les moteurs de recherche :
EX: la recherche avancée de *Google images* permet de paramétrer les **droits d'usage**



UTILISER UNE IMAGE DANS UN TRAVAIL UNIVERSITAIRE



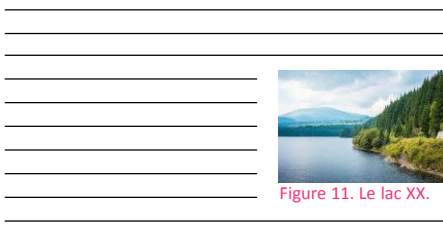
Site web collaboratif de partage de photographies et de vidéos gratuit



Pour distribuer les photos de ses utilisateurs, Flickr s'appuie sur les licences *Creative Commons**: avant d'utiliser une image du site, vérifier quelles conditions ont été attribuées par l'auteur.

- Vous pouvez filtrer les résultats par type de licence
- Pour toute utilisation non couverte par les licences *Creative Commons*, vous devez contacter l'auteur (c'est possible directement depuis sa page *Flickr*)
- **L'AUTEUR DOIT TOUJOURS ÊTRE CITÉ !**

COMMENT CITER UNE IMAGE ?



Lorsque vous utilisez des figures ou des illustrations il est indispensable non seulement de citer la source de manière abrégée en dessous mais également de la mentionner de manière complète dans votre bibliographie.

Si ces images sont nombreuses il est préférable de les numéroter et de faire une bibliographie spécifique, dédiées aux illustrations.

Tableau des figures / bibliographie

Figure 11. Pierre Paul (2017). Le lac. Disponible sur https://fr.wikipedia.org/wiki/Lac_de_Nantua

Attention : une image ou une figure peuvent être transformées, retouchées, sorties de leur contexte... Il est nécessaire de **toujours vérifier la source et le contexte** des images que vous trouverez en ligne avant de les réutiliser.

Exemples d'autres bibliothèques d'images libre de droit : Wikimedia Commons, Pixabay, morguefile.com, Foter.com....

UTILISER UNE IMAGE DANS UN TRAVAIL UNIVERSITAIRE

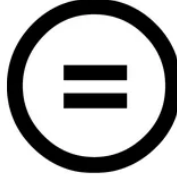


Attribution

Noncommercial

Non-Derivatives

Share alike



Compulsory - Must always **credit** me.

Use it but don't make **money**

Your version must **equal** mine - no changes

If I allow you to change it, **repeat** my CC **licence**

« Creative Commons est une organisation à but non lucratif, dont le but est de faciliter la diffusion et le partage des œuvres »
(creativecommons.org)

by @iPadWells more info at iPad4Schools.org

LES DIFFÉRENTES LICENCES

1. **Attribution (BY)**: Le titulaire des droits autorise toute exploitation de l'œuvre, y compris à des fins commerciales, ainsi que la création d'œuvres dérivées, dont la distribution est également autorisée sans restriction, à condition de l'attribuer à son l'auteur en citant son nom. Cette licence est recommandée pour la diffusion et l'utilisation maximale des œuvres.



2. **Attribution + Pas de Modification (BY ND)** : Le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales), mais n'autorise pas la création d'œuvres dérivées.



3. **Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale + Pas de Modification (BY NC ND)** : Le titulaire des droits autorise l'utilisation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, mais n'autorise pas la création d'œuvres dérivées.



4. **Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale (BY NC)** : le titulaire des droits autorise l'exploitation de l'œuvre, ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'il ne s'agisse pas d'une utilisation commerciale (les utilisations commerciales restant soumises à son autorisation).



5. **Attribution + Pas d'Utilisation Commerciale + Partage dans les mêmes conditions (BY NC SA)**: Le titulaire des droits autorise l'exploitation de l'œuvre originale à des fins non commerciales, ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous une licence identique à celle qui régit l'œuvre originale.



6. **Attribution + Partage dans les mêmes conditions (BY SA)** : Le titulaire des droits autorise toute utilisation de l'œuvre originale (y compris à des fins commerciales) ainsi que la création d'œuvres dérivées, à condition qu'elles soient distribuées sous une licence identique à celle qui régit l'œuvre originale. Cette licence est souvent comparée aux licences « copyleft » des logiciels libres. C'est la licence utilisée par Wikipedia.



Sources

Montréal, B.-P. Guides (français) : Utiliser des images: Citer des images. Consulté 5 novembre 2019, à l'adresse : <https://guides.biblio.polymtl.ca/c.php?g=479770&p=3280826>

Creative Commons France | Faire sans contrefaire. (s. d.). Consulté 5 novembre 2019, à l'adresse : <https://creativecommons.fr/>

Fiches techniques sur les droits d'auteur et les droits voisins—Ministère de la Culture. (s. d.). Consulté 5 novembre 2019, à l'adresse [/Sites-thematiques/Propriete-litteraire-et-artistique/Fiches-techniques/Fiches-techniques-sur-les-droits-d-auteur-et-les-droits-voisins](https://sites-thematiques/Propriete-litteraire-et-artistique/Fiches-techniques/Fiches-techniques-sur-les-droits-d-auteur-et-les-droits-voisins)

Flickr. Consulté 5 novembre 2019, à l'adresse : <https://www.flickr.com/>

Puaud, M. (s. d.). FORMADOCT : Rechercher, réutiliser, produire des images dans le respect du droit: Réutiliser les images dans le respect du droit. Consulté 5 novembre 2019, à l'adresse <https://guides-formadoct.u-bretagne.fr/c.php?g=491626&p=3362111>